

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 26 avril 1902

No 36

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 561. — Les Quarante-Heures de la semaine, 561. — Lettre Apostolique, 562. — Chronique diocésaine, 583. — Nécrologie, 583. — Bibliographie, 584. — Avertissement au journal *Les Débats*, 585.

Calendrier

27	DIM.	b	IV ^e avr. Pâques. N.-D. du Bon Conseil. <i>Kyr.</i> de la Ste Vierge. <i>Vi Vêp.</i> , mém. du suiv., du dim. et de S. Vital, mart.
28	Lundi	b	S. Paul de la Croix, confesseur.
29	Mardi	r	S. Pierre, martyr.
30	Mercredi	b	Ste Catherine de Sienne, v.
1 ^{er}	Jeudi	r	Ss. Philippe et Jacques, apôtres, <i>z. cl.</i>
2	Vendredi	b	S. Athanasie, évêque et docteur.
3	Samedi	r	Invention de la Ste Croix, <i>z. cl.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

28 avril, Couvent de Beauport. — 30, Sainte-Sophie. — 1^{er} mai, Saint-Nérée. — 2, Montmorency.

Lettre apostolique

DE S. S. LE PAPE LÉON XIII

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET
ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE*(Suite et fin.)**(La Réforme protestante)*

Ces preuves de la valeur intrinsèque de l'Eglise sont aussi éclatantes et sublimes qu'elles ont eu de durée. Et cependant, comme au moyen âge et durant les premiers siècles, dans des temps plus voisins du nôtre, nous voyons cette Eglise assaillie, d'une certaine façon au moins, plus durement et plus douloureusement que jamais. Par suite d'une série de causes historiques bien connues, la prétendue Réforme leva au XVI^e siècle l'étendard de la révolte, et, résolue à frapper l'Eglise en plein cœur, elle s'en prit audacieusement à la Papauté; elle rompit le lien si précieux de l'antique unité de foi et d'autorité, qui, centuplant bien souvent la force, le prestige, la gloire, grâce à la poursuite harmonieuse des mêmes desseins, réunissait tous les peuples sous une seule houlette et un seul pasteur, et elle introduisit ainsi dans les rangs chrétiens un principe funeste de lamentable désagrégation.

Ce n'est pas que Nous prétendions affirmer par là que dès le début même du mouvement on eût en vue de bannir le principe du christianisme du sein de la société; mais, en refusant d'une part de reconnaître la suprématie du Siège de Rome, cause effective et lien de l'unité, et en proclamant de l'autre le principe du libre examen, on ébranlait, jusque dans ses derniers fondements, le divin édifice et on ouvrait la voie à des variations infinies, aux doutes et aux négations sur les matières les plus importantes, si bien que les prévisions des novateurs eux-mêmes furent dépassées.

N. B. — Nos lecteurs auront compris que les sous-titres, qui séparent les divers points du document pontifical, ne font pas partie de la rédaction officielle.

RÉD.

(Le philosophisme du XVIIIe siècle)

Le chemin était ouvert : alors surgit le philosophisme orgueilleux et railleur du XVIIIe siècle, et il va plus loin. Il tourne en dérision le recueil sacré des Ecritures et il rejette en bloc toutes les vérités divinement révélées, dans le but d'en arriver finalement à déraciner de la conscience des peuples toute croyance religieuse et à y étouffer jusqu'au dernier souffle l'esprit chrétien. C'est de cette source que découlèrent le rationalisme et le panthéisme, le naturalisme et le matérialisme; systèmes funestes et délétères qui réinstaurèrent, sous de nouvelles apparences, des erreurs antiques déjà victorieusement réfutées par les Pères et par les Docteurs de l'Eglise, en sorte que l'orgueil des siècles modernes, par un excès de confiance dans ses propres lumières, fut frappé de cécité et, comme le paganisme, ne se nourrit plus que de rêveries, même en ce qui concerne les attributs de l'âme humaine et les immortelles destinées qui constituent son privilège glorieux.

(L'incrédulité contemporaine sape tout par la base)

La lutte contre l'Eglise prenait ainsi un caractère de gravité plus grande que par le passé, non moins à cause de la véhémence des attaques qu'à cause de leur universalité. L'incrédulité contemporaine ne se borne pas en effet à révoquer en doute ou à nier telle ou telle vérité de foi. Ce qu'elle combat, c'est l'ensemble même des principes que la révélation consacre et que la vraie philosophie soutient; principes fondamentaux et sacrés qui apprennent à l'homme le but suprême de son passage dans la vie, qui le maintiennent dans le devoir, qui versent dans son âme le courage et la résignation et qui, en lui promettant une incorruptible justice et une félicité parfaite au delà de la tombe, le forment à subordonner le temps à l'éternité, la terre au ciel. Or, que mettait-on à la place de ces préceptes, réconforts incomparables fournis par la foi? Un effroyable scepticisme qui glace les cœurs et qui étouffe dans la conscience toutes les aspirations magnanimes.

(Fausses doctrines traduites en pratique)

Des doctrines aussi funestes n'ont que trop passé, comme vous le voyez, ô Vénérables Frères, du domaine des idées dans la vie extérieure et dans les sphères publiques. De grands et

puissants Etats vont sans cesse les traduisant dans la pratique, et ils s'imaginent ainsi faire œuvre de civilisation et prendre la tête du progrès. Et, comme si les pouvoirs publics ne devaient pas ramasser en eux-mêmes et refléter tout ce qu'il y a de plus sain dans la vie morale, ils se sont tenus pour affranchis du devoir d'honorer Dieu publiquement, et il n'advient que trop souvent qu'en se vantant de rester indifférents en face de toutes les religions, de fait ils font la guerre à la seule religion instituée par Dieu.

(Athéisme pratique qui détruit la religion, base de la justice et de la vertu.)

Ce système d'athéisme pratique devait nécessairement jeter, et de fait a jeté une perturbation profonde dans le domaine de la morale; car, ainsi que l'ont entrevu les sages les plus fameux de l'antiquité païenne, la religion est le fondement principal de la justice et de la vertu. Quand on rompt les liens qui unissent l'homme à Dieu, Législateur souverain et Juge universel, il ne reste plus qu'un fantôme de morale: morale purement civile, ou, comme on l'appelle, indépendante, qui, faisant abstraction de toute raison éternelle et des lois divines, nous entraîne inévitablement et par une pente fatale à cette conséquence dernière d'assigner l'homme à l'homme comme sa propre loi.

(Tout se borne aux jouissances matérielles)

Incapable dès lors de s'élever sur les ailes de l'espérance chrétienne jusque vers les biens supérieurs, cet homme ne cherche plus qu'un aliment matériel dans l'ensemble des jouissances et des commodités de la vie; en lui s'allument la soif des plaisirs, la cupidité des richesses, l'âpre désir des gains rapides et sans mesure, doive la justice en souffrir; en lui s'enflamment en même temps toutes les ambitions et je ne sais quelle avidité fiévreuse et frénétique de les satisfaire, même d'une manière illégitime; en lui enfin s'établissent en maîtres le mépris des lois et de l'autorité publique et une licence de mœurs qui, en devenant générale, entraîne avec soi un véritable déclin de la société.

Mais peut-être exagérons-nous les tristes conséquences des troubles douloureux dont nous parlons? Non, car la réalité est

là, à
Il est
tôt, le
traîne
la mo

C'est
souffr
famill
du bu
le lier
râctèr
droit
des er
lité d
divorc
empié
expres
passio
tantôt
Nous
néglig
ples d
officie

Ave
en dan
à la se
même
forme
princi
yeux
en un
instab
on la
de cet
d'être
du nc

là, à notre portée, et elle ne confirme que trop nos déductions. Il est manifeste en effet que, si on ne les raffermir pas au plus tôt, les bases mêmes de la société vont chanceler et qu'elles entraîneront dans leur chute les grands principes du droit et de la morale éternelle.

(Maux causés 1^o à la famille)

C'est de là que proviennent les graves préjudices qu'ont eu à souffrir toutes les parties du corps social, à commencer par la famille. Car, l'état laïque, sans se souvenir de ses limites, ni du but essentiel de l'autorité qu'il détient, a porté la main sur le lien conjugal pour le profaner, en le dépouillant de son caractère religieux ; il a entrepris autant qu'il le pouvait sur le droit naturel qu'ont les parents en ce qui concerne l'éducation des enfants ; et, dans plusieurs endroits, il a détruit la stabilité du mariage, en donnant à la licencieuse institution du divorce une sanction légale. Or, chacun sait les fruits que ces empiètements ont portés : ils ont multiplié au delà de toute expression des mariages ébauchés seulement par de honteuses passions et par suite se dissolvant à bref délai, ou dégénéral, tantôt en luttes tragiques, tantôt en scandaleuses infidélités ! Et Nous ne disons rien des enfants, innocente descendance qu'on néglige, ou qui se pervertit, ici au spectacle des mauvais exemples des parents, et là sous l'effet du poison que l'État, devenu officiellement laïque, lui verse tous les jours.

(2^o à l'ordre social et politique)

Avec la famille l'ordre social et politique est, lui aussi, mis en danger, surtout par les doctrines nouvelles, qui, assignant à la souveraineté une fausse origine, en ont corrompu par là même la véritable idée. Car si l'autorité souveraine découle formellement du consentement de la foule et non pas de Dieu, principe suprême et éternel de toute puissance, elle perd aux yeux des sujets son caractère le plus auguste, et elle dégénère en une souveraineté artificielle qui a pour assiette des bases instables et changeantes, comme la volonté des hommes dont on la fait dériver. Ne voyons-nous pas aussi les conséquences de cette erreur dans les lois ? Trop souvent en effet, au lieu d'être la *raison écrite*, ces lois n'expriment plus que la puissance du nombre et la volonté prédominante d'un parti politique.

C'est ainsi qu'on caresse les appétits coupables des foules et qu'on lâche les rênes aux passions populaires, même lorsqu'elles troublent la laborieuse tranquillité des citoyens, sauf à recourir ensuite, dans les cas extrêmes, à des répressions violentes où l'on voit couler le sang.

(3° à l'ordre international)

Les principes chrétiens répudiés, ces principes qui sont si puissamment efficaces pour sceller la fraternité des peuples et pour réunir l'humanité tout entière dans une sorte de grande famille, peu à peu a prévalu dans l'ordre international un système d'égoïsme jaloux, par suite duquel les nations se regardent mutuellement, sinon toujours avec haine, du moins certainement avec la défiance qui anime des rivaux. Voilà pourquoi dans leurs entreprises elles sont facilement entraînées à laisser dans l'oubli les grands principes de la moralité et de la justice, et la protection des faibles et des opprimés. Dans le désir qui les aiguillonne d'augmenter indéfiniment la richesse nationale, les nations ne regardent plus que l'opportunité des circonstances, l'utilité de la réussite et la tentante fortune des faits accomplis, sûres que personne ne les inquiétera ensuite au nom du droit, et du respect qui lui est dû. Principes funestes, qui ont consacré la force matérielle, comme la loi suprême du monde, et à qui l'on doit imputer cet accroissement progressif et sans mesure des préparatifs militaires, ou cette paix armée comparable aux plus désastreux effets de la guerre, sous bien des rapports au moins.

(4° aux classes populaires)

Cette confusion lamentable dans le domaine des idées a fait germer au sein des classes populaires l'inquiétude, le malaise et l'esprit de révolte, de là une agitation et des désordres fréquents qui préludent à des tempêtes plus redoutables encore. La misérable condition d'une si grande partie du menu peuple, assurément bien digne de relèvement et de secours, sert admirablement les desseins d'agitateurs pleins de finesse, et en particulier ceux des factions socialistes, qui, en prodiguant aux classes les plus humbles de folles promesses, s'acheminent vers l'accomplissement des plus effrayants desseins.

Qui
qu'au
cipes,
nels.
elle a
ses ra
lever
et san
toute
lois, l
ils se
tuelle,
et sau
et la v
tout d
frémi
venir
année
ques l
suprê
Des
périls
sions
ceux
les co
chir a
voya

(Rem

Av
en scr
ce qu
elle, o
ment
neuse
lui pr
lumer
même

(5° par les sociétés secrètes — Les anarchistes)

Qui s'engage sur une pente dangereuse rouie forcément jusqu'au fond de l'abîme. Avec une logique qui a vengé les principes, s'est donc organisée une véritable association de criminels. D'instincts tout à fait sauvages, dès ses premiers coups, elle a consterné le monde. Grâce à sa constitution solide et à ses ramifications internationales, elle est déjà en mesure de lever partout sa main scélérate, sans craindre aucun obstacle et sans reculer devant aucun forfait. Ses affiliés, répudiant toute union avec la société et rompant cyniquement avec les lois, la religion et la morale, ont pris le nom d'*anarchistes* ; ils se proposent de renverser de fond en comble la société actuelle, en employant tous les moyens qu'une passion aveugle et sauvage peut suggérer. Et, comme la société reçoit l'unité et la vie de l'autorité qui la gouverne, c'est contre l'autorité tout d'abord que l'anarchie dirige ses coups. Comment ne pas frémir d'horreur, autant que d'indignation et de pitié, au souvenir des nombreuses victimes tombées dans ces dernières années, empereurs, impératrices, rois, présidents de républiques puissantes, dont l'unique crime consistait dans le pouvoir suprême dont ils étaient investis ?

Devant l'immensité des maux qui accablent la société et les périls qui la menacent, Notre devoir exige que Nous avertissons une fois encore les hommes de bonne volonté, surtout ceux qui occupent les situations les plus hautes, et que Nous les conjurons, comme Nous le faisons en ce moment, de réfléchir aux remèdes que la situation exige et, avec une prévoyante énergie, de les appliquer sans retard.

(Remèdes au mal — Ce ne peut être 1° la liberté sans frein)

Avant tout, il faut se demander quels sont ces remèdes et en scruter la valeur. La liberté et ses bienfaits, voilà d'abord ce que Nous avons entendu porter jusques aux nues ; en elle, on exaltait le remède souverain, un incomparable instrument de paix féconde et de prospérité. Mais les faits ont lumineusement démontré qu'elle ne possédait pas l'efficacité qu'on lui prêtait. Des conflits économiques, des luttes de classes s'allument et font éruption de tous les côtés, et l'on ne voit pas même briller l'aurore d'une vie publique où le calme régnerait.

Du reste, et chacun peut le constater, telle qu'on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire indistinctement accordée à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal, la liberté n'aboutit qu'à rabaisser tout ce qu'il y a de noble, de saint, de généreux, et à ouvrir plus largement la voie au crime, au suicide et à la la tourbe abjecte des passions.

(ni 2° le développement de l'instruction)

On a soutenu aussi que le développement de l'instruction, en rendant les foules plus polies et plus éclairées, suffirait à les prémunir contre leurs tendances malsaines et à les retenir dans les limites de la droiture et de la probité. Mais une dure réalité ne nous fait-elle pas toucher du doigt chaque jour à quoi sert une instruction que n'accompagne pas une solide instruction religieuse et morale? Par suite de leur inexpérience et de la fermentation des passions, l'esprit des jeunes gens subit la fascination des doctrines perverses. Il se prend surtout aux erreurs qu'un journalisme sans frein ne craint pas de semer à pleines mains et qui, en dépravant à la fois l'intelligence et la volonté, alimentent dans la jeunesse cet esprit d'orgueil et d'insubordination, qui trouble si souvent la paix des familles et le calme des cités.

(ni 3° le progrès de la science, surtout si elle s'éloigne de Dieu)

On avait mis aussi beaucoup de confiance dans les progrès de la science. De fait, le siècle dernier en a vu de bien grands, de bien inattendus, de bien merveilleux assurément. Mais est-il si vrai que ces progrès nous aient donné l'abondance de fruits, pleine et réparatrice, que le désir d'un si grand nombre d'hommes en attendait? Sans doute, le vol de la science a ouvert de nouveaux horizons à notre esprit, il a agrandi l'empire de l'homme sur les forces de la matière et la vie dans ce monde s'en est trouvée adoucie à bien des égards. Néanmoins nous sentent, et beaucoup confessent que la réalité n'a pas été à la hauteur des espérances. On ne peut pas le nier, quand on prend garde à l'état des esprits et des mœurs, à la statistique criminelle, aux sourdes rumeurs qui montent d'en bas et à la prédominance de la force sur le droit. Pour ne point parler encore des foules qui sont la proie de la misère, il suffit de jeter un coup d'œil, même superficiel, sur le monde, pour constater

qu'
vide
suj
qu'e
inté
répc
n'a
l'ac
mor
à lai
de li
Non
cons
cons
par
de l
don
qu'o
résic
leur
un é
d'êtr
et sa
dout
fiant
tent
l'ord
ainsi
feste
fort
et p
D
actu
pette
et so

(L
D
sans

qu'une indéfinissable tristesse pèse sur les âmes et qu'un vide immense existe dans les cœurs. L'homme a bien pu s'assujettir la matière, mais la matière n'a pas pu lui donner ce qu'elle n'a pas, et, aux grandes questions qui ont trait à nos intérêts les plus élevés, la science humaine n'a pas donné de réponse; la soif de vérité, de bien, d'infini, qui nous dévore, n'a pas été étanchée, et ni les joies et les trésors de la terre, ni l'accroissement des aises de la vie n'ont pu endormir l'angoisse morale au fond des cœurs. N'y a-t-il donc qu'à dédaigner ou à laisser de côté les avantages qui découlent de l'instruction, de la science, de la civilisation et d'une sage et douce liberté? Non certes; il faut au contraire les tenir en haute estime, les conserver et les accroître comme un capital de prix; car ils constituent des moyens qui de leur nature sont bons, voulus par Dieu lui-même et ordonnés par l'infinie sagesse au bien de la famille humaine et à son profit. Mais il faut en subordonner l'usage aux intentions du Créateur et faire en sorte qu'on ne les sépare jamais de l'élément religieux, dans lequel réside la vertu, qui leur confère, avec une valeur particulière, leur véritable fécondité. Tel est le secret du problème. Quand un être organique dépérit et se corrompt, c'est qu'il a cessé d'être sous l'action des causes qui lui avaient donné sa forme et sa constitution. Pour le refaire sain et florissant, pas de doute qu'il ne faille le soumettre de nouveau à l'action vivifiante de ces mêmes causes. Or la société actuelle, dans la folle tentative qu'elle a faite pour échapper à son Dieu, a rejeté l'ordre surnaturel et la révélation divine; elle s'est soustraite ainsi à la salutaire efficacité du Christianisme, qui est manifestement la garantie la plus solide de l'ordre, le lien le plus fort de la fraternité et l'inépuisable source des vertus privées et publiques.

De cet abandon sacrilège est né le trouble qui la travaille actuellement. C'est donc dans le giron du Christianisme que cette société dévoyée doit rentrer, si son bien-être, son repos et son salut lui tiennent au cœur.

(La société dévoyée doit 1° revenir aux idées chrétiennes)

De même que le Christianisme ne pénètre pas dans une âme sans l'améliorer, de même il n'entre pas dans la vie publique

d'un peuple sans l'ordonner. Avec l'idée d'un Dieu qui régit tout; qui est sage, infiniment bon et infiniment juste, il fait pénétrer dans la conscience humaine le sentiment du devoir, il adoucit la souffrance, il calme les haines et il engendre les héros. S'il a transformé la société païenne, et cette transformation fut une résurrection véritable, puisque la barbarie disparut à proportion que le Christianisme s'étendit, il saura bien de même, après les terribles secousses de l'incrédulité, remettre dans le véritable chemin et réinstaurer dans l'ordre les Etats modernes et les peuples contemporains.

(2^e revenir sincèrement à l'Eglise catholique)

Mais tout n'est point là : le retour au Christianisme ne sera pas un remède efficace et complet, s'il n'implique pas le retour et un amour sincère à l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Le Christianisme s'incarne en effet dans l'Eglise catholique, il s'identifie avec cette société spirituelle et parfaite, souveraine dans son ordre, qui est le corps mystique de Jésus-Christ, et qui a pour chef visible le Pontife Romain, successeur du Prince des Apôtres. Elle est la continuateur de la mission du Sauveur, la fille et l'héritière de sa rédemption; elle a propagé l'Evangile et elle l'a défendu au prix de son sang; et, forte de l'assistance divine et de l'immortalité qui lui ont été promises, ne pactisant jamais avec l'erreur, elle reste fidèle au mandat qu'elle a reçu de porter la doctrine de Jésus-Christ à travers ce monde et, jusqu'à la fin des siècles, de l'y garder dans son inviolable intégrité.

(Ce que font l'Eglise et le Pape 1^o pour la société en général)

Légitime dispensatrice des enseignements de l'Evangile, elle ne se révèle pas seulement à nous comme la consolatrice et la rédemptrice des âmes; elle est encore l'éternelle source de la justice et de la charité, et la propagatrice en même temps que la gardienne de la liberté véritable et de la seule égalité qui soit possible ici-bas. En appliquant la doctrine de son divin Fondateur, elle maintient un sage équilibre et trace de justes limites entre tous les droits et tous les privilèges dans la société. L'égalité qu'elle proclame ne détruit pas la distinction des différentes classes sociales; elle la veut intacte, parce qu'évidemment la nature même les requiert. Pour faire obstacle à

l'ani
mên
parc
la j

A
bons
que
fami
stab
la fi
cime
aide
ble
en ir
due
hum
les p
la se
de la
Pa
ment
ment
bienl
avec

Te
notar
la li
magn
chrét
vrièr
sujet
seule
encor
effort
tienn
ment

l'anarchie de la raison émancipée de la foi et abandonnée à elle-même, la liberté qu'elle donne ne lèse ni les droits de la vérité, parce qu'ils sont supérieurs à ceux de la liberté, ni les droits de la justice, parce qu'ils sont supérieurs à ceux de l'humanité.

(*2^e pour la famille*)

Au foyer domestique, l'Eglise n'est pas moins féconde en bons effets. Car, non seulement elle résiste aux artifices pervers que l'incrédulité met en œuvre pour attenter à la vie de la famille, mais elle prépare encore et sauvegarde l'union et la stabilité conjugale, dont elle protège et développe l'honneur, la fidélité, la sainteté. Elle soutient en même temps et elle cimente l'ordre civil et politique, en apportant d'une part une aide efficace à l'autorité, et de l'autre, en se montrant favorable aux sages réformes et aux justes aspirations des sujets; en imposant le respect des princes et l'obéissance qui leur est due et en défendant les droits imprescriptibles de la conscience humaine, sans jamais se lasser. Et c'est ainsi que grâce à elle les peuples soumis à son influence n'ont rien eu à craindre de la servitude, parce qu'elle a retenu les princes sur les pentes de la tyrannie.

Parfaitement conscient de cette efficacité divine, dès le commencement de Notre Pontificat, Nous Nous sommes soigneusement appliqué à mettre en pleine lumière et à faire ressortir les bienfaisants desseins de l'Eglise et à étendre le plus possible, avec le trésor de ses doctrines, le champ de son action salutaire.

(*Encycliques pontificales*)

Tel a été le but des principaux actes de Notre Pontificat, notamment des Encycliques sur la *philosophie chrétienne*, sur la *liberté humaine*, sur le *mariage chrétien*, sur la *franc-maçonnerie*, sur les *pouvoirs publics*, sur la *constitution chrétienne des Etats*, sur le *socialisme*, sur la *question ouvrière*, sur les *devoirs des citoyens chrétiens* et sur d'autres sujets analogues. Mais le vœu ardent de Notre âme n'a pas été seulement d'éclairer les intelligences; Nous avons voulu encore remuer et purifier les cœurs, en appliquant tous nos efforts à faire reflourir au milieu des peuples les vertus chrétiennes. Aussi ne cessons-nous pas de prodiguer les encouragements et les conseils pour élever les esprits jusqu'aux biens

impérissables et pour les mettre ainsi à même de subordonner le corps à l'âme, le pèlerinage terrestre à la vie céleste et l'homme à Dieu.

Bénie par le Seigneur, Notre parole a pu contribuer à raffermir les convictions d'un grand nombre d'hommes, à les éclairer davantage au milieu des difficultés des questions actuelles, à stimuler leur zèle et à promouvoir les œuvres les plus variées. C'est surtout pour le bien des classes déshéritées que ces œuvres ont surgi et continuent à surgir encore dans tous les pays, parce qu'on a vu s'y raviver cette charité chrétienne qui a toujours trouvé au milieu du peuple son champ d'action le plus aimé. Si la moisson n'a pas été plus abondante, Vénérables Frères, adorons Dieu, mystérieusement juste, et supplions-le en même temps d'avoir pitié de l'aveuglement de tant d'âmes auxquelles peut malheureusement s'appliquer l'effrayante parole de l'Apôtre : *Deus huius sæculi excecavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio evangelii gloriæ Christi* (1).

(Accusations injustes des méchants contre l'Eglise)

Plus l'Eglise catholique donne d'extension à son zèle pour le bien moral et matériel des peuples, plus les enfants des ténèbres se lèvent haineusement contre elle et recourent à tous les moyens, afin de ternir sa beauté divine et de paralyser son action de vivifiante réparation. Que de sophismes ne propagent-ils pas, et que de calomnies ! Un de leurs artifices les plus perfides consiste à redire sans cesse aux foules ignorantes et aux gouvernements envieux que l'Eglise est opposée aux progrès de la science, qu'elle est hostile à la liberté, que l'Etat voit ses droits usurpés par elle et que la politique est un champ qu'elle envahit à tout propos. Accusations insensées, qu'on a mille fois répétées et qu'ont mille fois réfutées aussi la saine raison, l'histoire et, avec elles, tous ceux qui ont un cœur honnête et ami de la vérité.

(1^o Elle est l'ennemie de la science et de l'instruction !)

L'Eglise ennemie de la science et de l'instruction ? Ah ! sans doute elle est la vigilante gardienne du dogme révélé ; mais c'est cette vigilance elle-même qui l'incline à protéger la science

(1) II. Cor. iv, 4.

et à
son
qui
pro
rati
droi
de c
les c
et d
quis
suffi
cath
et d
enc
une
géné
anti
ple
le re
insp
rien
tricc

L
fidé
de I
l'ex
tout
laire
actio
tous
on d
men
justi
seul
et n
et l'e
chi

et à favoriser la saine culture de l'esprit ! Non ! en ouvrant son intelligence aux révélations du Verbe, vérité suprême de qui émanent originairement toutes les vérités, l'homme ne compromettra jamais, ni en aucune manière, ses connaissances rationnelles. Bien au contraire les rayonnements qui lui viendront du monde divin donneront toujours plus de puissance et de clarté à l'esprit humain, parce qu'ils le préserveront, dans les questions les plus importantes, d'angoissantes incertitudes et de mille erreurs. Du reste, dix-neuf siècles d'une gloire conquise par le catholicisme dans toutes les branches du savoir suffisent amplement à réfuter cette calomnie. C'est à l'Eglise catholique qu'il faut faire remonter le mérite d'avoir propagé et défendu la sagesse chrétienne, sans laquelle le monde serait encore gisant dans la nuit des superstitions païennes et dans une abjecte barbarie. A elle, d'avoir conservé et transmis aux générations les précieux trésors des lettres et des sciences antiques ; à elle, d'avoir ouvert les premières écoles pour le peuple et d'avoir créé des Universités qui existent encore et dont le renom s'est perpétué jusqu'à nos jours. A elle enfin, d'avoir inspiré la littérature la plus haute, la plus pure et la plus glorieuse, en même temps qu'elle rassemblait sous ses ailes protectrices les artistes du génie le plus élevé.

(*2^e Elle est l'ennemie de la liberté !*)

L'Eglise, ennemie de la liberté ? Ah ! comme on travestit l'idée de liberté, qui a pour objet un des dons les plus précieux de Dieu, quand on exploite son nom pour en justifier l'abus et l'excès ! Par liberté, que faut-il entendre ? L'exemption de toutes les lois, la délivrance de tous les freins, et, comme corollaire, le droit de prendre le caprice pour guide dans toutes les actions ? Cette liberté, l'Eglise la réprouve certainement, et tous les cœurs honnêtes la réprouvent avec elle. Mais saluons dans la liberté la faculté rationnelle de faire le bien, largement, sans entrave et suivant les règles qu'a posées l'éternelle justice ? Cette liberté, qui est la seule digne de l'homme et la seule utile à la société, personne ne la favorise, ne l'encourage et ne la protège plus que l'Eglise. Par la force de sa doctrine et l'efficacité de son action, c'est cette Eglise en effet qui a affranchi l'humanité du joug de l'esclavage, en prêchant au monde

la grande loi de l'égalité et de la fraternité humaine. Dans tous les siècles, elle a pris en mains la défense des faibles et des opprimés contre l'arrogante domination des forts ; elle a revendiqué la liberté de la conscience chrétienne en versant à flots le sang de ses martyrs ; elle a restitué à l'enfant et à la femme la dignité et les prérogatives de leur noble nature, en les faisant participer, au nom du même droit, au respect et à la justice, et elle a largement concouru ainsi à introduire et à maintenir la liberté civile et politique au sein des nations.

(*3° Elle usurpe les droits de l'Etat !*)

L'Eglise, usurpatrice des droits de l'Etat, l'Eglise, envahissant le domaine politique ? Mais l'Eglise sait et enseigne que son divin Fondateur a ordonné de rendre à César ce qui est à César et à Dieu, ce qui est à Dieu, et qu'il a ainsi sanctionné l'immuable principe de la perpétuelle distinction des deux pouvoirs, tous les deux souverains dans leur sphère respective : distinction féconde et qui a si largement contribué au développement de la civilisation chrétienne. Etrangère à toute pensée hostile, dans son esprit de charité, l'Eglise ne vise donc qu'à marcher parallèlement aux pouvoirs publics pour travailler sans doute sur le même sujet, qui est l'homme, et sur la même société, mais par les voies et dans le dessein élevé que lui assigne sa mission divine. Plût à Dieu que son action fut accueillie sans défiance et sans soupçon : car les innombrables bienfaits dont Nous avons parlé plus haut ne feraient que se multiplier. Accuser l'Eglise de visées ambitieuses, ce n'est donc que répéter une calomnie bien ancienne, calomnie que ses puissants ennemis ont plus d'une fois employée du reste comme prétexte pour masquer eux-mêmes leur propre tyrannie. Et loin d'opprimer, l'histoire l'enseigne clairement, quand on l'étudie sans préjugés, l'Eglise, comme son divin Fondateur, a été le plus souvent au contraire la victime de l'oppression et de l'injustice. C'est que sa puissance réside, non pas dans la force des armes, mais dans la force de la pensée et dans celle de la vérité.

(*Accusations qui proviennent des sectes ténébreuses dénoncées dans l'Encyclique Humanum genus*)

C'est donc sûrement dans une intention perverse qu'on lance contre l'Eglise de semblables accusations. Œuvre pernicieuse

et d
les a
long
tel,
ficat
de s
occu
entii
n'est
reco
faço
du 2
trine
men
d'au
d'ab
ges
tant
est p
Elle
légit
tre, s
met
proj
que,
la vi
prof
mêm
l'ext
voit

O
pirat
en g
l'Egl
tout
sécu

et déloyale, dans la poursuite de laquelle va, précédant tous les autres, une secte ténébreuse, que la société porte depuis de longues années dans ses flancs et qui, comme un germe mortel, y contamine le bien-être, la fécondité et la vie. Personification permanente de la révolution, elle constitue une sorte de société retournée, dont le but est d'exercer une suzeraineté occulte sur la société reconnue et dont la raison d'être consiste entièrement dans la guerre à faire à Dieu et à son Eglise. Il n'est pas besoin de la nommer, car à ces traits, tout le monde a reconnu la franc-maçonnerie, dont Nous avons parlé d'une façon expresse dans Notre Encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884, en dénonçant ses tendances délétères, ses doctrines erronées et son œuvre néfaste. Embrassant dans ses immenses filets la presque totalité des nations et se reliant à d'autres sectes qu'elle fait mouvoir par des fils cachés, attirant d'abord et retenant ensuite ses affiliés par l'appât des avantages qu'elle leur procure, pliant les gouvernants à ses desseins, tantôt par ses promesses et tantôt par ses menaces, cette secte est parvenue à s'infiltrer dans toutes les classes de la société. Elle forme comme un Etat invisible et irresponsable dans l'Etat légitime. Pleine de l'esprit de Satan qui, au rapport de l'Apôtre, sait au besoin se transformer en ange de lumière (1), elle met en avant un but humanitaire, mais elle sacrifie tout à ses projets sectaires; elle proteste qu'elle n'a aucune visée politique, mais elle exerce en réalité l'action la plus profonde dans la vie législative et administrative des Etats; et tandis qu'elle professe en parole le respect de l'autorité et de la religion elle-même, son but suprême (ses propres statuts en font foi) est l'extermination de la souveraineté et du sacerdoce, en qui elle voit des ennemis de la liberté.

(C'est de ces sectes que proviennent les persécutions)

Or, il devient de jour en jour plus manifeste que c'est à l'inspiration et à la complicité de cette secte qu'il faut attribuer en grande partie les continuelles vexations dont on accable l'Eglise et la recrudescence des attaques qu'on lui a livrées tout récemment. Car, la simultanéité des assauts dans la persécution qui a soudainement éclaté en ces derniers temps, comme

(1) II. Cor. xi, 14.

un orage dans un ciel serein, c'est-à-dire sans cause proportionnée à l'effet; l'uniformité des moyens mis en œuvre pour préparer cette persécution, campagne de presse, réunions publiques, productions théâtrales; l'emploi dans tous les pays des mêmes armes, calomnies et soulèvements populaires, tout cela trahit bien vraiment l'identité des desseins et le mot d'ordre parti d'un seul et même centre de direction. Simple épisode du reste qui se rattache à un plan arrêté d'avance et qui se traduit en actes sur un théâtre de plus en plus large, afin de multiplier les ruines que nous avons énumérées précédemment. Ainsi veut-on surtout restreindre d'abord, exclure complètement ensuite l'instruction religieuse, en faisant des générations d'incrédules ou d'indifférents; combattre par la presse quotidienne la morale de l'Eglise, ridiculiser enfin ses pratiques et profaner ses fêtes sacrées.

(De là aussi les accusations contre le clergé)

Rien de plus naturel dès lors que le sacerdoce catholique, qui a précisément pour mission de prêcher la religion et d'administrer ses sacrements, soit attaqué avec un particulier acharnement: en le prenant pour point de mire, la secte veut diminuer aux yeux du peuple son prestige et son autorité. Déjà, son audace croissant d'heure en heure et en proportion de l'impunité dont elle se croit assurée, elle interprète malignement tous les actes du clergé, elle le soupçonne sur les moindres indices et elle l'accable des plus basses accusations. Ainsi de nouveaux préjudices s'ajoutent à ceux dont ce clergé souffre déjà, tant à cause du tribut qu'il doit payer au service militaire, grand obstacle à sa préparation sacerdotale, que par suite de la confiscation du patrimoine ecclésiastique que les fidèles avaient librement constitué dans leur pieuse générosité.

(De là aussi les accusations contre les religieux)

Quant aux Ordres religieux et aux Congrégations religieuses, la pratique des conseils évangéliques faisait d'eux la gloire de la société autant que la gloire de la religion: ils n'en ont paru que plus coupables aux yeux des ennemis de l'Eglise, et on les a implacablement dénoncés au mépris et à l'animosité de tous. Ce Nous est ici une douleur immense que de devoir rappeler les mesures odieuses, imméritées et hautement

condamnées par
encore les relig
ver, ni l'intég
leurs ennemis
contractée dan
en proclame h
pleins de recon
arts, aux scien
borde sur les c
la société. Et c
peuple, qui av
famille pour c
associations, le
elle-même, trai
tué des associa
mun et proscrit
liberté!

*(Si le Père e
aussi)*

Il ne faut pa
pés, quand le F
cité, le Pontife
bien connus. I
par le fait mén
accomplir sa mi
elle-même qui
demeure, parce
côtés, il a été
pect et des pro
anormale, injus
Nous ne savons
que instant, en
dignité. Aussi
jour plus évid
l'Eglise elle-mé
on a porté la m
qui furent les
pas hésité à le

condamnées par tous les cœurs honnêtes dont tout récemment encore les religieux ont été les victimes. Rien n'a pu les sauver, ni l'intégrité de leur vie restée inattaquable même pour leurs ennemis; ni le droit naturel qui autorise l'association contractée dans un but honnête, ni le droit constitutionnel qui en proclame hautement la liberté; ni la faveur des peuples, pleins de reconnaissance pour les services précieux rendus aux arts, aux sciences, à l'agriculture, et pour une charité qui débordait sur les classes les plus nombreuses et les plus pauvres de la société. Et c'est ainsi que des hommes, des femmes, issus du peuple, qui avaient spontanément renoncé aux joies de la famille pour consacrer au bien de tous, dans de pacifiques associations, leur jeunesse, leurs talents, leurs forces, leur vie elle-même, traités en malfaiteurs comme s'ils avaient constitué des associations criminelles, ont été exclus du droit commun et proscrits, en un temps où partout on ne parle que de liberté!

(Si le Père est frappé, il est naturel que les enfants le soient aussi)

Il ne faut pas s'étonner que les fils les plus aimés soient frappés, quand le Père lui-même, c'est-à-dire le Chef de la catholicité, le Pontife Romain, n'est pas mieux traité. Les faits sont bien connus. Dépouillé de la souveraineté temporelle et privé par le fait même de l'indépendance qui lui est nécessaire pour accomplir sa mission universelle et divine, forcé dans cette Rome elle-même qui lui appartient de se renfermer dans sa propre demeure, parce qu'un pouvoir ennemi l'y assiège de tous les côtés, il a été réduit, malgré des assurances dérisoires de respect et des promesses de liberté bien précaires, à une condition anormale, injuste, et indigne de son haut ministère. Pour Nous, Nous ne savons que trop les difficultés qu'on lui suscite à chaque instant, en travestissant ses intentions et en outrageant sa dignité. Aussi la preuve est-elle faite et elle devient de jour en jour plus évidente: c'est la puissance spirituelle du Chef de l'Eglise elle-même que peu à peu on a voulu détruire, quand on a porté la main sur le pouvoir temporel de la Papauté. Ceux qui furent les vrais auteurs de cette spoliation n'ont du reste pas hésité à le confesser.

(Ces faits sont un attentat contre la société)

A en juger par les conséquences, ce fait est non seulement un fait impolitique, mais encore une sorte d'attentat antisocial; car les coups qu'on inflige à la religion sont comme autant de coups portés au cœur même de la société.

En faisant de l'homme un être destiné à vivre avec ses semblables, Dieu dans sa Providence avait aussi fondé l'Eglise et, suivant l'expression biblique, il l'avait établie sur la montagne de Sion, afin qu'elle y servît de lumière et qu'avec ses rayons féconds elle fit circuler le principe de la vie dans les multiples replis de la société humaine, en lui donnant des règles d'une sagesse céleste, grâce auxquelles celle-ci pourrait s'établir dans l'ordre qui lui conviendrait le mieux. Donc, autant la société se sépare de l'Eglise, part considérable de sa force, autant elle déchoit ou voit les ruines se multiplier dans son sein, en séparant ce que Dieu a voulu uni.

Quant à Nous, Nous ne Nous sommes jamais lassé, toutes les fois que l'occasion Nous en a été offerte, d'ineulquer ces grandes vérités, et Nous avons voulu le faire une fois encore et d'une manière expresse dans cette circonstance extraordinaire. Plaise à Dieu que les fidèles s'en trouvent encouragés et instruits à faire converger plus efficacement vers le bien commun tous leurs efforts et que, mieux éclairés, nos adversaires comprennent l'injustice qu'ils commettent, en persécutant la Mère la plus aimante et la bienfaitrice la plus fidèle de l'humanité.

(Pas de découragement, mais confiance dans l'assistance divine)

Nous ne voudrions pas que le souvenir des douleurs présentes abattît dans l'âme des fidèles la pleine et entière confiance qu'ils doivent avoir dans l'assistance divine: car Dieu assurera à son heure et par ses voies mystérieuses le triomphe définitif. Quant à Nous, quelque grande que soit la tristesse qui remplisse Notre cœur, Nous ne tremblons pas néanmoins pour les immortelles destinées de l'Eglise. Comme Nous l'avons dit en commençant, la persécution est son partage, parce qu'en éprouvant et en purifiant ses enfants par elle, Dieu en retire des biens plus hauts et plus précieux. Mais en abandonnant l'Eglise à ces luttes, il manifesta sa divine assistance sur elle, car

il lui
le n
forc
siècl
des l
avoi

(L'
mon

N
confi
faits
extr
tres
mêr
adm
coat
tout
dans
acti
clim
prin
alti
bien
Déjà
vre
seul
de l
grâc
l'épi
leur
tion
Féc
uni
Elle
qui
se r
de
l'un

il lui ménage des moyens nouveaux et imprévus, qui assurent le maintien et le développement de son œuvre, sans que les forces conjurées contre elle parviennent à la ruiner. Dix-neuf siècles d'une vie écoulée dans le flux et le reflux des vicissitudes humaines nous apprennent que les tempêtes passent, sans avoir atteint les grands fonds.

(L'Eglise continue à faire le bien et à se développer dans le monde entier)

Nous pouvons d'autant plus demeurer inébranlables dans la confiance que le présent lui-même renferme des symptômes bien faits pour nous empêcher de nous troubler. Les difficultés sont extraordinaires, formidables, on ne saurait le nier; mais d'autres faits, qui se déroulent sous nos regards, témoignent en même temps que Dieu remplit ses promesses avec une sagesse admirable et avec bonté. Pendant que tant de forces conspirent contre l'Eglise et qu'elle s'avance, privée de tout secours, de tout appui humain, ne continue-t-elle pas en effet à poursuivre dans le monde son œuvre gigantesque et n'étend-elle pas son action parmi les nations les plus différentes et sous tous les climats? Non, chassé qu'il en a été par Jésus-Christ, l'antique prince de ce monde ne pourra plus exercer sa domination altière comme jadis, et les efforts de Satan nous susciteront bien des maux sans doute, mais ils n'aboutiront pas à leur fin. Déjà une tranquillité surnaturelle, due à l'Esprit Saint qui couvre l'Eglise de ses ailes et qui vit dans son sein, règne, non pas seulement dans l'âme des fidèles, mais encore dans l'ensemble de la catholicité; tranquillité qui se développe avec sérénité, grâce à l'union toujours de plus en plus étroite et dévouée de l'épiscopat avec ce Siège apostolique et qui forme un merveilleux contraste avec l'agitation, les dissensions et la fermentation continuelle des sectes qui troublent la paix de la société. Féconde en innombrables œuvres de zèle et de charité, cette union harmonieuse existe aussi entre les évêques et leur clergé. Elle se retrouve enfin entre le clergé et les laïques catholiques, qui, plus serrés et plus affranchis de respect humain que jamais, se réveillent et s'organisent avec une émulation généreuse, afin de défendre la cause sainte de la religion. Oh! c'est bien là l'union que Nous avons recommandée si souvent et que Nous

recommandons de nouveau encore, et Nous la bénissons, afin qu'elle se développe de plus en plus largement et qu'elle s'oppose, comme un mur invincible, à la fougueuse violence des ennemis du nom divin.

(La piété et la charité revêtent toutes les formes)

Rien de plus naturel dès lors, que, semblables aux surges qui germent au pied de l'arbre, renaissent, se fortifient et se multiplient les innombrables associations que Nous voyons avec joie fleurir de nos jours dans le sein de l'Eglise. On peut dire qu'aucune forme de la piété chrétienne n'a été laissée de côté, qu'il s'agisse de Jésus-Christ lui-même et de ses adorables mystères, ou de sa divine Mère, ou des Saints dont les vertus insignes ont le plus brillé. En même temps, aucune des variétés de la charité n'a été oubliée, et c'est de tous les côtés qu'on a rivalisé de zèle pour instruire chrétiennement la jeunesse, pour assister les malades, pour moraliser le peuple et pour voler au secours des classes les moins favorisées. Avec quelle rapidité ce mouvement se propagerait et combien ne porterait-il pas des fruits plus doux, si on ne lui opposait pas les dispositions injustes et hostiles auxquelles il va si souvent se heurter !

Le Dieu qui donne à l'Eglise une vitalité si grande dans les pays civilisés où elle est établie depuis de longs siècles déjà, veut bien nous consoler par d'autres espérances encore. Ces espérances, c'est au zèle des missionnaires que nous les devons. Sans se laisser décourager par les périls qu'ils courent, par les privations qu'ils endurent et par les sacrifices de tout genre qu'ils doivent s'imposer, ils se multiplient et conquièrent à l'Evangile et à la civilisation des pays entiers. Rien ne peut abattre leur constance, quoique, à l'exemple du Divin Maître, ils ne recueillent souvent que des accusations et des calomnies pour prix de leurs infatigables travaux.

Les amertumes sont donc tempérées par des consolations bien douces et, au milieu des luttes et des difficultés qui sont Notre partage, Nous avons de quoi rafraîchir Notre âme et espérer. C'est là un fait qui devrait suggérer d'utiles et sages réflexions à quiconque observe le monde avec intelligence et sans se laisser aveugler par la passion. Car il prouve que, comme Dieu n'a pas fait l'homme indépendant en ce qui regarde la fin dernière de la vie et comme il lui a parlé, ainsi il

lui p
nue I
là où
étern
cible:
viden
déchi
resplé
de no
ses m

(
En
l'avè
quero
tout f
terre.
connu
seuler
mettr
se tro
sent I
et au
de l'e
supéri
avec l
compl
par la
secou
améli

Le
intelli
Ainsi,
l'Egli
pour
tribue
savan
quotic

lui parle encore aujourd'hui dans son Eglise, visiblement soutenue par son assistance divine, et qu'il montre clairement par là où se trouvent le salut et la vérité. Dans tous les cas, cette éternelle assistance remplira nos cœurs d'une espérance invincible : elle nous persuadera qu'à l'heure marquée par la Providence et dans un avenir qui n'est pas très éloigné, la vérité, déchirant les brumes sous lesquelles on cherche à la voiler, resplendira plus brillante et que l'esprit de l'Evangile versera de nouveau la vie au sein de notre société corrompue et dans ses membres épuisés.

(Le Pape continuera à lutter et avec lui les évêques)

En ce qui Nous concerne, Vénérables Frères, afin de hâter l'avènement du jour des miséricordes divines, Nous ne manquons pas, comme d'ailleurs Notre devoir Nous l'ordonne, de tout faire pour défendre et développer le règne de Dieu sur la terre. Quant à vous, votre sollicitude pastorale Nous est trop connue pour que Nous vous exhortions à faire de même. Puisse seulement la flamme ardente qui brûle dans vos cœurs se transmettre de plus en plus dans le cœur de tous vos prêtres ! Ils se trouvent en contact immédiat avec le peuple : ils connaissent parfaitement ses aspirations, ses besoins, ses souffrances, et aussi les pièges et les séductions qui l'entourent. Si, pleins de l'esprit de Jésus-Christ et se maintenant dans une sphère supérieure aux passions politiques, ils coordonnent leur action avec la vôtre, ils réussiront sous la bénédiction de Dieu à accomplir des merveilles : par la parole ils éclaireront les foules, par la suavité des manières ils gagneront tous les cœurs, et en secourant avec charité ceux qui souffrent, ils les aideront à améliorer peu à peu leur condition.

(Le clergé et les fidèles)

Le clergé sera fermement soutenu lui-même par l'active et intelligente collaboration de tous les fidèles de bonne volonté. Ainsi, les enfants qui ont savouré les tendresses maternelles de l'Eglise l'en remercieront dignement, en accourant vers elle pour défendre son honneur et ses gloires. Tous peuvent contribuer à ce devoir si grandement méritoire : les lettrés et les savants, en prenant sa défense dans les livres ou dans la presse quotidienne, puissant instrument dont nos adversaires abusent

tant ; les pères de familles et les maîtres, en donnant une éducation chrétienne aux enfants ; les magistrats et les représentants du peuple, en offrant le spectacle de la fermeté des principes et de l'intégrité du caractère, tous en professant leur foi sans respect humain. Notre siècle exige l'élevation des sentiments, la générosité des desseins et l'exacte observance de la discipline. C'est surtout par une soumission parfaite et confiante aux directions du Saint-Siège que cette discipline devra s'affirmer. Car elle est le moyen le meilleur pour faire disparaître ou pour atténuer le dommage que causent les opinions de parti lorsqu'elles divisent, et pour faire converger tous les efforts vers un but supérieur, le triomphe de Jésus-Christ dans son Eglise.

Tel est le devoir des catholiques. Quant au succès final, il dépend de Celui qui veille avec sagesse et amour sur son épouse immaculée et dont il a été écrit : *Iesus Christus heri, et hodie ipse et in sæcula* (1).

(La prière recommandée)

C'est donc vers Lui qu'en ce moment Nous laissons monter encore Notre humble et ardente prière ; vers Lui qui, aimant d'un amour infini l'errante humanité, a voulu s'en faire la victime expiatoire dans la sublimité du martyre ; vers Lui, qui assis, quoique invisible, dans la barque mystique de son Eglise peut seul apaiser la tempête, en commandant au déchainement des flots et des vents mutins.

Sans aucun doute, Vénérables Frères, vous supplierez volontiers ce divin Maître avec Nous, afin que les maux qui accablent la société diminuent, afin que les splendeurs de la lumière céleste éclairent ceux qui, plus peut-être par ignorance que par malice, haïssent et persécutent la religion de Jésus-Christ, et aussi, afin que tous les hommes de bon vouloir s'unissent étroitement et saintement pour agir. Puisse le triomphe de la vérité et de la justice être ainsi hâté dans ce monde, et sur la grande famille humaine se lever doucement des jours meilleurs, des jours de tranquillité et de paix.

(1) Ad Hebr. XIII, 8.

Qu
ses, d
la bér
Doi
1902,

Rome
au He
—
lechas
exprii
Boule
pour :

—
N.-D.
Labre
religi
charis
l'hôpi
Chs C
charit
et des
Saint
à l'in
sans c

M.
mous
Cross
Sémi

Qu'en attendant, gage des faveurs divines les plus précieuses, descende sur Vous et sur tous les fidèles confiés à vos soins la bénédiction que Nous vous donnons de grand cœur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 mars de l'année 1902, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

LÉON XIII, PAPE.

Chronique diocésaine

QUÉBEC

— Nous ignorons encore si Mgr l'Archevêque est parti de Rome. Mais nous savons que Sa Grandeur doit s'embarquer au Havre, le 10 mai, pour revenir en Amérique.

— Les habitants des cantons Drolet et Panet, comté de Belchasse, ont demandé que leur territoire soit érigé en mission, exprimant le désir d'y élever une chapelle. M. l'abbé J.-B.-G. Boulet, curé de Saint-Lazare, a été délégué par l'Ordinaire pour aller prendre des renseignements sur cette affaire.

— Vendredi, le 18, trois religieuses de la Congrégation de N.-D. du Bon-Conseil (fondée à Chicoutimi par S. G. Mgr Labrecque) venaient faire visite à Mgr l'Administrateur. Ces religieuses, les Révérendes Sœurs Saint-Gabriel, M. de l'Eucharistie et Saint-Pierre, s'en allaient prendre possession de l'hôpital de Saint-Joseph de Lévis que vient de fonder Mgr Chs Guay, P. A. Il est déjà bien connu dans le public que ce charitable prélat a fait don, pour le soulagement des pauvres et des infirmes, de la magnifique propriété qu'il possédait à Saint-Joseph; la belle maison qu'il y habitait servira de local à l'institution, en attendant les agrandissements qu'exigera sans doute avant longtemps le développement de l'œuvre.

Nécrologie

Archevêché de Québec, 21 avril 1902.

M. l'abbé Ferdinand-Elzéar Couture, du diocèse de Rimouski, décédé le 16 du courant à Somerset, diocèse de La Crosse, Wisconsin, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la Société d'une messe.

C.-A. COLLET, ptre, *Secrétaire*.

Bibliographie

VÉNÉRABLE PÈRE DE LA COLOMBIÈRE. — *Lectures pieuses sur les fêtes de la Très Sainte Vierge et de saint Joseph*, disposées par P. Gœdert, E. M. (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e). Vol. in-32. — Prix : 1 fr.

Ce précieux opuscule sera le *Mois de Marie* préféré de ceux qui recherchent la piété dans sa forme littéraire, aimant que les bonnes pensées soient bien dites. L'esprit y trouve autant de charme que le cœur, et les heures couleront plus douces à méditer ces ravissantes louanges de la Mère de Dieu.

La perfection typographique de l'impression donne plus de valeur encore à ce *Mois de Marie*, qui mérite d'être signalé et largement répandu.

— PÈRE D'ARGENTAN. — *Lectures spirituelles sur la T. S. Vierge*, disposées par P. Gœdert. 1 vol. in-12, prix 3 fr. (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Cet ouvrage si riche en matière doctrinale ne l'est pas moins en sentiments élevés. Voilà, du moins, un *Mois de Marie* qui tranche sur la banalité de tant d'ouvrages similaires, tant par le fonds que par la forme tout à fait personnelle et caractéristique de l'auteur. Il se recommande à tous ceux qui sont appelés à prêcher les grandeurs de Marie, car ils y trouveront une source inépuisable de matériaux pour leurs instructions. Les chrétiens instruits aimeront aussi à en parcourir les pages pendant le mois de mai : ils y savoureront un aliment substantiel et pour l'esprit et pour le cœur.

— MOIS DE MARIE. — *Les vertus de la Très Sainte Vierge avec des exemples*, par l'abbé Pille. In-12 écu, 1,25 (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, 6e).

La forme originale et simple tout à la fois sous laquelle a été conçu ce nouveau Mois de Marie lui assure un succès certain et durable. La simplicité de la forme consiste dans l'organisation matérielle du livre, disposé pour la lecture telle qu'il est d'usage de la faire dans les saints exercices de mai en l'honneur de la Reine du ciel. Son originalité, des plus heureuses, à notre sens, réside dans les exemples. Sauf deux ou trois exceptions, l'auteur a adopté un système de « Fleurs des Saints, » intéressant et propre à faire du bien. E.

No
Assoc
ment:
cette
Le
natio:
de la
Il l
sée à
secon
qu'il
Da
qualit
Assoc
de la
traire
tives
princ
lumen
ne l'a
Au
féré c
aux r
journ
Là
piés
mérit
Un
ment
versic
tolère
du re
doive
Sa
pale,
nalist
somm

(1) I
moins
duire
ment

AVERTISSEMENT

AU JOURNAL " LES DÉBATS " (1)

Nous avons souvent parlé à nos lecteurs de la loi sur les Associations votée en France le 1er juillet 1901, et des règlements qui sont venus plus tard préciser davantage l'esprit de cette loi.

Le Saint-Père, malgré son affection bien connue pour la nation française et sa longanimité vis-à-vis le gouvernement de la République, a dû blâmer cette législation.

Il l'a fait, une première fois, dans une lettre publique adressée à tous les supérieurs d'ordres et d'instituts religieux ; une seconde fois, dans sa dernière encyclique à l'univers entier, qu'il donne lui-même comme son testament.

Dans l'un et l'autre de ces documents, Léon XIII, en sa qualité de chef suprême de l'Eglise, déclare que la loi sur les Associations est une mesure d'exception destinée à tarir la sève de la vie religieuse en France. Il affirme que cette loi est contraire au droit naturel, qu'elle blesse l'Eglise dans ses prérogatives les plus essentielles, qu'elle a été votée au mépris des principes éternels de la justice et de l'équité, et que rien absolument, de la part des religieux et des religieuses qu'elle frappe, ne l'avait provoquée.

Au lieu d'écouter la parole du Pape, des catholiques ont préféré chercher ailleurs leurs inspirations. Ils ont prêté l'oreille aux rumeurs qui montaient des camps ennemis, aux propos des journaux sectaires, à toutes les appréciations malveillantes.

Là où le Pape dit : c'est mal, c'est injuste ! Eux, se croyant plus avisés et mieux renseignés, ils répètent : c'est bien, c'est mérité !

Un journal du dimanche s'est appliqué plus particulièrement à cette besogne inconvenante. Il y avait danger de perversion pour les catholiques. Mgr l'archevêque ne pouvait tolérer plus longtemps une pareille conduite, un oubli si grave du respect et de la soumission que tous les enfants de l'Eglise doivent au Souverain Pontife.

Sa Grandeur, accomplissant un devoir de sa charge épiscopale, s'est vue dans l'obligation de rappeler à l'ordre ces journalistes égarés. Elle l'a fait dans la lettre suivante, que nous sommes autorisé à reproduire.

(1) Le journal *Les Débats* ayant probablement des lecteurs plus ou moins nombreux dans le diocèse de Québec, nous croyons devoir reproduire cet article de la *Semaine religieuse* de Montréal et le grave document épiscopal qui le suit. R.É.D.

L'ÉTRE
DE
Mgr L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL
AU DIRECTEUR
DU JOURNAL "LES DÉBATS"

Archevêché de Montréal.
15 avril 1902.

M. le directeur du journal *Les Débats*.

Monsieur,

Dans le dernier numéro de votre journal se trouve une phrase particulièrement malheureuse, au sujet de la loi sur les Associations qui a été votée le 1er juillet 1901 par le gouvernement français. Voici cette phrase. Je l'extraits textuellement de l'article intitulé UN ULTRAMONTAIN.

"Quant à la loi sur les Associations votée le 1er juillet 1901, tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'elle a consolidé la situation du clergé français, que cette loi était nécessaire, qu'elle a débarrassé le pays d'un tas de sangsues qui le ruinaient et qu'enfin elle restera comme une des meilleures qui aient été adoptées par la Législature."

(Les Débats, 13 avril 1902.)

Il est de mon devoir de blâmer ce langage. Votre journal s'est donné comme une publication catholique, il est lu par les catholiques.

Je ne puis comprendre qu'il méconnaisse si ouvertement les principes les plus sacrés de notre religion, et qu'il se plaise à jeter l'insulte sur toute une portion des membres les plus méritants de l'Eglise.

Vous ne pouvez ignorer le jugement si formel et si précis porté, en cette grave affaire, par notre chef à tous, fidèles, prêtres et prélats. La loi que vous louez sans réserve et dont les conséquences funestes vous réjouissent évidemment, a été en effet stigmatisée et dénoncée au monde catholique à plusieurs reprises par le Souverain Pontife lui-même.

Au lendemain de son adoption, Léon XIII déclarait cette loi contraire au *droit naturel*, contraire au *droit divin*, contraire à la *tradition évangélique*, contraire au *droit absolu qu'a l'Eglise* "de fonder et de régir des instituts religieux exclusivement soumis à son autorité." Dans le même document public adressé à tous les supérieurs généraux des ordres et instituts reli-

gieux
gislat
C'e
doule
à la f
dans
concc
"E
aux r
faute
l'avez
ciant
et soç
"C
franç
vous
yeux
guées
té bie
dans l
précon
liques
La
plus c
rer j
l'actio
gation
temen
ayant
Vicain
s'obst
perséc
religie
jusqu
l'Egli
"C
Léon
combi
de fra
de la
soit d
retrait
En
ces pa
vous s
de ave
Vou
trepris

gieux, le pape montre également le caractère odieux de la législation que votre journal approuve si fort.

C'est une loi d'exception, dit-il, qui lui "causé une profonde douleur"... et dont "l'Eglise gémit, parce qu'elle se sent tout à la fois blessée au vif dans ses droits et sérieusement entravée dans son action, qui, pour se déployer librement, a besoin du concours des deux clergés, séculier et régulier"...

"En vérité, ajoute le Saint-Père, qui touche aux prêtres ou aux religieux, touche l'Eglise à la prunelle de l'œil." Cette faute, vous l'avez commise, monsieur, en traitant comme vous l'avez fait les communautés religieuses de France, et en appréciant d'une façon qui confine presque à l'impiété leur rôle civil et social.

"On a beau en effet, écrit encore Léon XIII aux religieux français, multiplier contre vous les prétextes d'accusations pour vous abaisser, la triste réalité n'en éclate pas moins à tous les yeux"... Les véritables motifs qui ont inspiré les lois promulguées contre vous, c'est la haine de l'Eglise catholique, la volonté bien arrêtée "de ruiner l'action restauratrice du Christ" dans la société et dans les âmes; c'est, en résumé, le dessein préconçu dans les loges maçonniques de pousser les nations catholiques à l'apostasie et au paganisme.

La parole du chef suprême de l'Eglise ne pouvait être ni plus claire ni plus catégorique. Le caractère impie de la loi du 1er juillet sur les associations est hautement proclamé; et l'action si universellement salutaire et bienfaisante des congrégations, au double point de vue religieux et social, est parfaitement mise en lumière. Comment après cela des journalistes, ayant quelque souci de respect et de soumission vis-à-vis du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, peuvent-ils de bonne foi s'obstiner à trouver nécessaires, utiles et bonnes les mesures persécutrices décrétées en France contre les religieux et les religieuses? Comment peuvent-ils, sans prévarication, injurier jusque dans leur malheur ces fils et ces filles privilégiés de l'Eglise catholique?

"Certes, il suffit, pour employer encore une expression de Léon XIII, de n'être pas aveuglé par la passion, pour voir combien c'est montrer peu de prévoyance et de noblesse, que de frapper des hommes qui se dépensent tout entiers au service de la société", soit dans les asiles, soit dans les hôpitaux, soit dans les écoles, soit dans les œuvres de missions et de retraites, soit dans la chaire sacrée et les séminaires.

En terminant sa lettre aux religieux, le Pape leur adresse ces paroles: "Vous avez avec vous le Vicaire de Jésus-Christ; vous avez avec vous tout le monde catholique, qui vous regarde avec affection, respect et reconnaissance".

Vous applaudissez, monsieur, à l'œuvre de persécution entreprise par le gouvernement français; loin d'avoir de l'affec-

tion, du respect et de la reconnaissance pour les persécutés, vous accordez toutes vos louanges à leurs ennemis. Vous ne voulez donc être ni avec les vrais catholiques, ni avec leur chef aurorisé, le Souverain Pontife. Vous vous rangez du côté des adversaires de l'Eglise et des contempteurs de ses institutions divines.

C'est un scandale grave que vous donnez. L'a charge m'impose le devoir de vous en avertir, et de prémunir les fidèles contre le danger qu'ils courent en lisant votre journal.

Même si vous cherchiez à vous dérober derrière certains propos attribués à tel prélat, à tel prédicateur de renom, mon devoir n'en sera pas changé. Dans les questions qui touchent aux intérêts de l'Eglise, nous relevons tous de l'autorité d'un seul et même chef suprême, le Souverain Pontife. Le Saint-Père s'est prononcé. Nul catholique n'a le droit d'opposer son jugement, en une pareille matière, au jugement de celui qui *paît les brebis et les pasteurs*. Nul catholique n'a le droit d'appeler du jugement du Pape au jugement d'un personnage ecclésiastique quel qu'il soit.

Tels sont les principes qui auraient dû vous guider dans vos appréciations sur la loi des Associations. Vous les avez malheureusement méconnus. Et ce n'est pas l'unique circonstance où vous m'avez donné le droit de me plaindre de vous.

J'aime à croire que vous ne continuerez pas dans la voie où vous êtes entré, et que vous ne me forcerez pas à prendre contre votre journal des mesures sévères et toujours pénibles.

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Archevêché de Québec,

22 avril 1902.

M. l'abbé J.-Théodore Trépanier, vicaire à Saint-Roch de Québec, décédé cette après-midi à l'Hôtel-Dieu, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

C.-A. COLLET, ptre.

Secrétaire.